

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un ensemble immobilier composé d'un lotissement de 31 lots pour habitations individuelles et environ 117 logements collectifs dans le cadre de l'OAP "La Guibaude" sur la commune de la Farlède.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	<p>a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'Urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000.</p> <p>Le projet prévoit la création d'une surface totale et maximale de plancher d'environ 12 874 m² dont 7063 m² pour les 117 logements collectifs et 5811 m² maximale autorisée pour le lotissement de 31 lots.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en un projet de construction de 117 logements collectifs et aménagement d'un lotissement de 31 lots individuels sur la commune de la Farlède (83). Au sein de l'OAP, les voiries et réseaux principaux, seront réalisés dans le cadre d'un PUP mis en place avec la Commune. Ces ouvrages permettront de desservir un macrolot qui fera l'objet d'un permis de construire et un lotissement qui fera l'objet d'un permis d'aménager.

- 5 bâtiments collectifs en R+3 et R+2 avec environ 163 places de stationnement en sous-sol et 16 places de stationnement visiteurs en extérieur.

- 14 logements collectifs en bande avec 28 places de stationnement (14 en garage et 14 en extérieur)

- 31 lots à bâtir d'une surface moyenne de 231 m² avec 2 places en entrée de chaque lot et 14 places visiteurs.

Il est également prévu les aménagements suivants :

- Des espaces verts collectifs d'au moins 12 460 m², des cheminements piétons et de nombreuses plantations d'arbres,

La quasi totalité des parcelles du projet est vierge de toute aménagement, excepté la parcelle n°54 occupée par des serres agricoles existantes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est situé dans le secteur de Guibaude (zone 1AU du PLU de la Farlède pour ce projet). Ce secteur a pour objectif de développer l'habitat sous forme d'aménagements d'ensemble. La zone du projet est concernée par l'OAP 2 "La Guibaude". L'objectif du projet est de répondre à un besoin en terme de logements et compléter le tissu urbain entre le centre dense et les quartiers d'habitat individuel. Les objectifs du projet seront ainsi conformes au PLU de la Farlède, à l'OAP "La Guibaude" et à la politique de la ville en termes d'urbanisation de ce secteur.

Ce projet de logement sera surtout intégré dans son environnement en assurant trois points essentiels:

- 1- Conservation du potentiel environnemental existant : préservation d'une frange tampon paysagère le long de l'avenue du Général de Gaulle;
 - 2- Application au projet d'un traitement paysager de qualité avec une dizaine d'implantation d'arbres;
 - 3- Mise en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation pour préserver l'environnement et la santé humaine.
- Et cela, à travers la maîtrise des contraintes liées au bruit (nuisances sonores), à la pollution de l'air et de l'eau et au trafic. Le système viaire, les trottoirs et le nombre de stationnements ont été conçus pour privilégier les dessertes et les déplacements doux mais aussi pour prendre en compte les questions de défense incendie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 1er trimestre 2023. La durée de ces travaux est estimée à 3 ans.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Terrassements généraux et travaux préparatoires (démolition des serres existantes et suppression des réseaux existants),
- Réalisation des réseaux et voiries primaires dans le cadre du PUP
- Réalisation des réseaux secondaires et de desserte des bâtiments,
- Réalisation des voiries secondaires (voies de circulation et cheminements piétons),
- Réalisation des voiries définitives des parties communes (reprise du revêtement de surface),
- Réalisation des aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de la population liée aux logements. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier.

A noter la ville de la Farlède a réalisée une étude de circulation en novembre 2019 permettant d'analyser l'évolution du trafic entre 2016 et 2019. D'après cette étude, l'impact des projets réalisés depuis 2016 est jugé marginal. Les conditions de circulation constatées ont peu évolué depuis 2016, et les principaux problèmes observés restent les mêmes. Au droit de la zone du projet, le trafic est concentré sur le croisement de l'avenue du Général de Gaulle et la rue de la Gare au Nord du projet. Le seul dysfonctionnement relevé est lié à une saturation sur la remontée de file sur l'avenue de Gaulle au Nord de la rue de la Gare. Ce dysfonctionnement est limité à l'heure de pointe du matin.

A noter que dans le cadre de l'OAP et de ce projet, il est envisagé de créer un système de réseau de desserte principale et secondaire avec des liaisons piétonne/modes doux. Ce système permettra de fluidifier et d'absorber l'augmentation du trafic liée au projet.

Des parkings seront créés afin de combler les besoins en places de stationnement des futurs résidents.

Les parkings pourront être équipés en bornes pour voitures électriques et présenteront également des locaux vélos.

L'accès au projet se fera, au NORD, depuis la rue de la Gare puis l'avenue de la Guibaude (en cours d'aménagement) et à l'OUEST depuis l'avenue du Général de Gaulle, permettant de créer une circulation en boucle. Une sortie sera également créée vers l'Impasse de l'Aubanne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis de construire, permis d'aménager
- Déclaration "loi sur l'eau" selon la rubrique 2.1.5.0 des articles L.214-2 à 6 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière	23 160 m ²
Emplacement réservé (ER) dans le cadre du P.U.P	3 889 m ²
31 lots du lotissement	7 157 m ²
Macro-Lot pour logements collectifs	7 565 m ²
Voiries	3 953 m ²
Voie piétonnier	1 099 m ²
Espaces verts communs	9 074 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Opération "Le Clos René"

Avenue du Général de Gaulle
83210 La Farlède

Parcelles section AM n°
54/56/59/427/226/268

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Farlède est concernée par : - L'Arrêté préfectoral du 27/03/2013 révision du classement sonore des ITT et RRN, - L'Arrêté préfectoral du 01/08/2014 révision du classement sonore des ITT et RD, - L'Arrêté préfectoral du 01/08/2014 révision du classement sonore des ITT et VF, - PPBE (version provisoire) après consultation du public - avril 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est couverte par : - un PPR inondation approuvé en avril 2016 - un PPRN concernant les mouvements de terrain approuvé le 11/01/1989 La zone de projet est située en dehors des zonages réglementaires de ces deux PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet ne comporte pas d'activités susceptibles de générer une pollution du sol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZSC "MONT CAUME - MONT FARON - FORET DOMANIALE DES MOREIERS" (FR9301608) situé à environ 1.1 km à l'Ouest du site. - ZSC " La Plaine et le Massif des Maures " (FR9301622) situé à environ 5.7 km à l'Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est "Massif du Coudon" situé à environ 0.95 km à l'Ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de nouveaux logements impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. En raison du nombre de logements et sur la base de 150 l/j/hab (circulaire n°97-49 du 22/05/97) on peut estimer la consommation d'eau potable à environ 80 m ³ /jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais. La réalisation de parkings en sous-sol conduira à l'excavation des terres. Celles-ci seront réutilisées sur site pour aménager les espaces verts.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais. La réalisation de parking en sous-sol conduira à l'excavation des terres. Celles-ci seront réutilisées sur site pour aménager les espaces verts.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la zone de l'OAP "Guibaude" et le PLU a défini précisément la trame verte et bleue, et définit des orientations et dispositions protectrices de la biodiversité existante. D'après la carte de traduction de la Trame Verte et Bleue du PLU, la zone du projet ne fait pas partie des réservoirs de biodiversité, ni de corridors écologiques. Le projet n'aura donc aucun impact sur la biodiversité existante. De plus, l'opération prévoit l'aménagement d'une coulée verte en limite Ouest permettant de maintenir une liaison douce et verte entre le parc du Jérusalem au Sud et le centre ville.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à des distances significatives des sites Natura 2000. Il est entouré par des zones urbanisées ne présentant pas un espace potentiel d'habitat. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur un habitat particulier. A noter également que, selon l'étude Natura 2000 réalisée dans le cadre de la révision du PLU, les enjeux sur les habitats et les espèces, de la ZSC, à l'échelle de la commune la Farlède, sont jugés faibles. (Cf. annexe 7)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'appartient à aucune zone de sensibilité particulière. Il est situé à environ 1 km de la ZNIEFF "Mont Combe - Coudon - Les Baus Rouges - Vallauris" (930012495). Les parcelles autour de la zone du projet sont déjà urbanisées. A noter également que, selon l'étude Natura 2000 réalisée dans le cadre de la révision du PLU, les enjeux sur les habitats et les espèces, de la ZSC, à l'échelle de la commune la Farlède, sont jugés faibles. (Cf. annexe 7)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet constituent les derniers espaces libres non aménagés entre le centre ville et l'A57. La parcelle AM54 est occupée actuellement par des anciens serres agricoles. Ce projet de création de logements consommera donc un espace agreste et une parcelle des anciennes serres.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - un risque d'aléa faible du retrait-gonflement des argiles, - un risque sismique faible (zone 2). La conception du projet prendra en compte ces risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par l'augmentation du nombre de riverains, le projet induira une augmentation du trafic et des déplacements à proximité du site. Cependant, les voiries projetés dans le cadre du PUP et de l'OAP permettront une fluidité des trafics et une compensation de cet impact sur le trafic. De nombreux espaces verts et des chemins d'accès seront aménagés pour permettre les déplacements doux (piéton, vélo, ...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser (cf. annexe 9). En phase opérationnelle, le projet est situé à plus de 450 m de la RD97 classée en catégories 3&4 (hors secteur affecté par le bruit). En revanche, le projet sera exposé au bruit de l'A57 situé à environ 100 m de la limite Est du projet. De ce fait, un isolement acoustique minimum contre le bruit sera appliqué.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long des voies internes au projet conformes aux normes en vigueur. Les candélabres seront équipés d'ampoule à sodium basse pression ou de LED, offrant 20 lux moyen. L'éclairage sera le moins haut possible : la hauteur du mât sera égale à la largeur de la chaussée avec une inter-distance de 20 m. Il sera indirect ou au ras du sol (le flux de lumière sera dirigé vers le bas). L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibé.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air à cause de la circulation routière supplémentaire. Néanmoins, l'intégration des espaces paysagères et de respiration ainsi que la création de cheminements piétons à l'échelle de l'OAP permettra d'améliorer la qualité de l'aire. De plus, la vitesse de circulation dans la zone du projet sera limitée à 30 km/h.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Et oui dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement générées par l'opération seront collectées par un système d'assainissement pluvial. Ce dernier acheminera les écoulements vers le bassin de rétention végétalisé projeté dans le cadre du schéma pluvial communal. Le dimensionnement des ouvrages se fera conformément au document d'urbanisme en vigueur sur la commune et aux prescriptions de la DDTM83. Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolition de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées. Les terres excavées seront réutilisées sur site pour réalisation des espaces verts. De plus, le projet n'est pas concerné par la pollution du sol.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif de l'opération est conforme à celui de l'OAP "Guibaude" du PLU destinée à urbaniser cet espace libre entre le centre ville et l'A57. le projet ne conduira pas à une modification sur les activités humaines indiquées ci-contre.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 9.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Un site aujourd'hui non aménagé situé en zone péri-urbain déjà anthropisée,
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux et s'inscrit dans une zone d'OAP.
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase définitive. Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux dans son site (intégration paysagère qualitative), volumes bâtis...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Extraits du diagnostic et évaluations environnementales à l'échelle de l'OAP

Annexe 8 - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TOULON

le,

04/10/22

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

JENZI S.A.

Capital 457.347,05 €

ZI TOULON EST

BP 39

83087 TOULON CEDEX 9

SIRET 729 502 526 00087

T. 04 94 08 00 19 - F. 04 94 21 00 71

